

CE en bref du 25 août 2015

1. Suivi des demandes des élus

- Le taux de réalisation de la formation Neptune 2 est de 88%. Ce taux comprend les fonctions support et le réseau. La Direction des Ressources Humaines fera le point sur les salariés qui n'ont pas effectué la formation.
- Le nouvel établissement en 2016 sera l'un des Pôle emploi où l'activité frontalière sera la plus importante. Il sera, de ce fait, plus que nécessaire, d'avoir des agents formés à cette expertise. Concernant le module de formation « EEE », le RRA définira les besoins en formation pour les salariés qui le demandent.

2. Information sur l'orientation des demandeurs d'emploi vers la pré-inscription en ligne

- L'orientation des demandeurs d'emploi vers la pré-inscription en ligne se fera en 2 phases :
 - A compter du 1^{er} novembre 2015 une incitation forte sera faite au demandeur d'emploi qui passe par le 3949 pour lui suggérer de faire son inscription en ligne. Si le demandeur d'emploi éprouve des difficultés à faire son inscription en ligne, il pourra néanmoins l'effectuer au 3949.
 - A partir du 1^{er} janvier 2016, l'inscription par téléphone ne sera plus possible mais le demandeur d'emploi pourra être accompagné par une assistance en ligne. Il pourra également être orienté vers un point d'accueil ou vers une agence Pôle emploi en cas de difficulté pour réaliser son inscription en ligne. Des rendez-vous seront programmés les après-midis afin d'accompagner cette catégorie de demandeurs d'emploi dans leur démarche.
- Une équipe d'accueil (conseillers, contrats aidés, service civique) sera en charge de l'animation de zone pour l'inscription en ligne. Un renforcement des PILA est prévu. Un argumentaire inspiré du dépliant Pôle emploi « une souris suffit » sera mis à la disposition des demandeurs d'emploi. Par ailleurs, des ateliers seront programmés en agence, pour l'utilisation d'internet.
- 1000 maisons de services au public seront mises à la disposition de toutes personnes à la recherche d'emploi en milieu rural, tel que les mairies, la Poste, CCAS, etc. A ce jour, l'emplacement de ces maisons de services au public n'est pas encore défini. Le projet est supervisé par le Préfet de Département.

3. Consultation du Comité d'Etablissement sur le projet de généralisation du dispositif d'équipes dédiées au contrôle de la recherche d'emploi

- Il s'agit d'un dispositif national de 24 mois qui fera l'objet d'un appel à volontariat (conseiller de l'intermédiation, conseiller de la gestion de droit, conseiller de la plateforme et les agents des services support). Pour l'Alsace, les 6 personnes retenues auront une lettre d'affectation et exerceront cette activité à la PRS, rue Job. Il y aura un suivi d'activité mais pas d'objectif chiffré.
- Le contrôle débute par l'examen du dossier du demandeur d'emploi en vérifiant les données disponibles dans le système d'information. Si l'analyse conclut à une possible insuffisance de recherche d'emploi, l'équipe dédiée recueille par voie de questionnaire, des informations complémentaires sur la recherche d'emploi et les démarches réalisées. Le demandeur le retournera par courrier sur une boîte postale. En cas de réclamation, le demandeur d'emploi pourra contacter l'équipe dédiée au contrôle de la recherche d'emploi par le numéro de téléphone qui figure sur le questionnaire.
- Les élus FO, CFTC et UNSA ont voté contre en faisant la déclaration suivante : *« Les élus CFTC, FO et UNSA ont émis un avis défavorable pour dénoncer la stigmatisation du demandeur d'emploi, dans une période de fort chômage, et le transfert du contrôle vers une équipe dédiée. Les élus rappellent que le contrôle fait partie intégrante des missions du métier de conseiller. Par ailleurs, nos organisations syndicales dénoncent une procédure qui au final met en danger le conseiller tenu pour responsable personnellement de la décision qui pourra être prononcée à l'encontre du demandeur d'emploi alors même que le conseiller n'est pas le maître d'œuvre de cette procédure et de la réglementation. »*

4. Consultation du Comité d'Etablissement sur les modalités de mise en œuvre de l'accord du 19 décembre 2014 relatif à la classification et à la révision de certains articles de la CCN de Pôle emploi

- L'UNSA a voté pour en faisant la déclaration suivante : *« L'UNSA a donné un avis positif sur les modalités de mise en œuvre de l'accord relatif à la classification. Nous resterons particulièrement vigilants sur les conditions de mise en œuvre, notamment concernant la formation des managers. Par ailleurs, la qualité de la communication à destination de l'ensemble des salariés devra être exemplaire afin de garantir les conditions de réussite du repositionnement des agents. Nous demandons la communication du calendrier régional de mise en œuvre et qu'un bilan soit réalisé à l'issue du processus. »*

5. Présentation de la démarche de performance comparée

- La démarche de performance comparée fait partie du projet stratégique de Pôle emploi 2020. Le pilotage par les résultats est un ensemble d'outils et de pratiques qui favorise l'installation d'une culture de la performance et de l'amélioration continue. La démarche de performance comparée favorise des pratiques de pilotage de la performance au sein de Pôle emploi, ce qui permet l'analyse des résultats, le partage de bonnes pratiques et la mise en place de plans d'action. Il s'agit de dialoguer et d'échanger autour des résultats.
- Dix groupes de comparaison par bassin dans lesquelles les agences ont été classées ont été définis
- L'UNSA alerte la Direction sur le risque de mise en concurrence, à travers un classement des agences, qui aura inévitablement des répercussions en termes de pression sur les conseillers.

6. Divers

Les psychologues de l'A2S 67 seront amenés à travailler en agence avec des conseillers en charge d'un portefeuille de demandeurs d'emploi dans le cadre du conseil en évolution professionnelle (CEP), afin d'avoir des contacts réguliers. Ils resteront rattachés à l'A2S.

Prochaines réunions :

- ▶ CHSCT le 15 septembre 2015
- ▶ CE le 29 septembre 2015
- ▶ CHSCT le 07 octobre 2015
- ▶ DP le 09 octobre 2015

